

On fondera en outre un centre d'hygiène et de sécurité industrielles, dont la mission sera d'aider les entreprises et les travailleurs à déceler les risques professionnels et à les éliminer.

Le Gouvernement collaborera étroitement avec ses propres employés des divers ministères et sociétés de la Couronne à améliorer, par de nouvelles méthodes de coopération, l'hygiène et la sécurité. Il compte utiliser ses propres services pour mettre à l'épreuve de nouvelles façons d'améliorer les conditions de travail et les relations patronales-ouvrières.

[Traduction]

Des mesures seront avancées pour améliorer la négociation collective dans la fonction publique, en réduire le caractère antagoniste et assurer un rapport équitable entre la rémunération de la fonction publique et celle du secteur privé.

Le Gouvernement entend favoriser la liberté et l'efficacité du marché, confirmant ainsi le rôle vital de ce système dans la répartition des ressources nationales selon les besoins.

D'importantes révisions de la législation en faveur de la concurrence seront présentées. Car aussi bien, le Gouvernement est résolu à poursuivre, en l'accroissant, la politique traditionnelle du Canada, qui est de faire de l'initiative privée le ressort de l'activité économique.

Le second volet de la réforme de la politique de concurrence s'articulera autour du renforcement des lois qui régissent les fusions et les monopoles, renforcement qui nous permettra d'assurer à notre économie une efficacité et un dynamisme accrus; il faut que notre économie récompense l'imagination et l'esprit d'initiative; qu'elle laisse les prix se fixer au gré des forces du marché tout en protégeant ce dernier des concentrations abusives. Plus la concurrence joue librement sur le marché, moins les gouvernements ont besoin d'intervenir.

D'autre part, là où la concurrence ne joue pas assez, l'État doit intervenir dans l'intérêt général. Aussi amendera-t-on la loi nationale sur les transports pour mettre le public à l'abri des tarifs abusifs.

Les Canadiens sont de plus en plus sensibles à la nécessité d'une meilleure gestion des grandes ressources énergétiques du pays, notamment le pétrole et le gaz naturel. Le Gouvernement mettra donc davantage l'accent sur la recherche et l'exploitation de sources d'énergie renouvelables et sur les moyens de mieux les utiliser, en particulier les combustibles domestiques et commerciaux.

Pour favoriser la mise en valeur consciencieuse de nos ressources naturelles, le Gouvernement entend présenter des mesures de réglementation de la prospection et de l'exploitation des terres fédérales.

Dans le dessein de conserver les ressources alimentaires de la mer et d'améliorer la situation des pêcheurs, le Gouvernement portera avant le 1^{er} janvier la limite des eaux canadiennes à deux cents milles des côtes.

Autre aspect de sa politique alimentaire, le Gouvernement prévoit des mesures pour allonger la liste des produits agricoles engrangés et ayant droit à paiement par anticipation. De concert avec les provinces et les associations agricoles, le Gouvernement tâchera de renforcer la structure de l'agriculture canadienne et d'accroître sa productivité.

[Français]

Dans le domaine des services sociaux, trois ans de discussions approfondies entre les autorités fédérales et provinciales ont abouti à une nouvelle formule de partage des frais qui a aussi contribué à assouplir les programmes de services sociaux. Le Parlement sera par conséquent appelé à examiner une nouvelle loi qui améliorera sensiblement l'efficacité des programmes à frais partagés, et surtout ceux qui intéressent les personnes âgées, les enfants et les handicapés.

Face au besoin général de pouponnières et de garderies, le Gouvernement entend faciliter la mise en place des infrastructures indispensables en encourageant les gouvernements provinciaux à fixer une nouvelle tarification, variable en fonction du revenu des parents. Beaucoup plus de mères canadiennes seront, par exemple, en mesure de travailler à l'extérieur de leur foyer puisqu'il y aura un plus grand nombre de garderies subventionnées.

Il vous sera demandé d'étudier des amendements au Régime de pensions du Canada afin de mieux reconnaître la valeur de la contribution apportée à la famille et à la société par les conjoints, lorsque l'un d'eux reste à la maison pour s'occuper des enfants pendant que l'autre travaille à l'extérieur, ou lorsqu'il y a divorce ou séparation de corps.

Le 1^{er} janvier, les allocations familiales seront indexées de nouveau en regard de l'augmentation du coût de la vie en 1976.

En ce qui concerne l'assurance-maladie, l'assurance-hospitalisation et l'enseignement postsecondaire, les négociations se poursuivront avec les provinces au sujet de l'adoption graduelle de nouveaux arrangements financiers et administra-

Le discours du Trône

tifs. Cela permettrait aux provinces de mieux dispenser ces services tout en renforçant le désir du Gouvernement fédéral de collaborer avec elles pour modérer l'augmentation des frais des programmes de santé et de sécurité sociale.

Un bon choix de logements à prix raisonnable, dans un environnement agréable, importe également au bien-être des Canadiens. Aussi la construction d'un million d'unités en quatre ans demeure-t-elle un élément clé de la politique d'habitation du Gouvernement. De concert avec les autres paliers de gouvernement et le secteur privé, le Gouvernement travaillera à accroître l'efficacité de l'effort global du Canada en ce sens.

Le Gouvernement entend toujours faire droit aux aspirations des autochtones du Canada. Il attache une importance particulière à un juste règlement de leurs revendications territoriales. Durant la présente session, vous serez invités à approuver le règlement négocié des réclamations concernant la région de la baie James.

À la suite du remarquable succès des Jeux olympiques de Montréal et des performances extrêmement encourageantes des athlètes canadiens, l'aide fédérale aux programmes de santé, à certains sports amateurs et au conditionnement physique sera encore augmentée.

[Traduction]

Cette année, la Commission canadienne de réforme du droit a présenté un rapport sur le droit familial qui mérite l'attention de tous les Canadiens. Le Gouvernement a l'intention de mener des discussions avec les provinces dans le dessein d'encourager la création de cours familiales intégrées, ayant complète juridiction en matière de droit de la famille, de sorte que les causes pourront être entendues de manière plus positive. Le Gouvernement discutera en outre avec les provinces et le public d'autres aspects du droit de la famille portant sur la stabilité des mariages, la protection des enfants et le partage équitable des conséquences financières des divorces et des séparations de corps.

Nos concitoyens sont de plus en plus sensibles au fait que la nation canadienne ne saurait vivre dans la dignité pendant que d'autres peuples, habitant des pays moins fortunés, vivent dans le dénuement et le désespoir.

Il n'est pas dans l'intérêt économique, politique ou moral du Canada de laisser s'élargir le fossé entre la richesse de quelques-uns et la pauvreté du grand nombre. C'est pourquoi, le Gouvernement continuera de participer à l'édification d'un nouvel ordre économique mondial de nature à ranimer l'espoir de nations qui ne demandent qu'à s'aider elles-mêmes.

Le monde est aujourd'hui aux prises avec de nombreux problèmes d'une complexité et d'une ampleur telles que nulle nation, ou nul groupe de nations, ne peut espérer y apporter des solutions particulières. Seules les solutions globales sont possibles.

C'est pour cette raison précise que le Canada oriente de plus en plus son action internationale dans le sens d'une coopération élargie. L'habitat, le droit de la mer, la protection de l'environnement, la production alimentaire, l'exploitation des ressources, le terrorisme, la démographie, le contrôle des armements nucléaires, l'expansion économique, voilà autant de domaines qui exigent le partage des responsabilités et l'engagement universel.

[Français]

III—Les droits de l'individu

Dans la ligne d'action du Gouvernement en vue d'accroître la solidarité et l'égalité des chances à l'échelle mondiale comme à l'échelle nationale, il est évident que ce double objectif appelle un profond respect des droits de l'individu, en particulier du droit de tout homme ou toute femme libre d'exercer une influence réelle sur les décisions concernant son propre avenir.

À une époque où les affaires publiques deviennent de plus en plus complexes, il importe au plus haut point de faire ressortir le droit du citoyen d'accéder à l'information qui lui est indispensable pour porter des jugements éclairés et agir en connaissance de cause.

C'est pourquoi le Gouvernement attache tant d'importance aux travaux du comité parlementaire mixte sur la liberté d'accès à l'information. Il se propose de soumettre à ce comité un énoncé de principes dans l'espoir qu'on s'accordera bientôt sur la meilleure façon d'améliorer l'accès du public aux documents officiels. Dans l'intervalle, le Gouvernement augmentera le nombre et élargira l'éventail des documents internes mis à la disposition du public.

À cette même fin, il vous sera demandé d'étudier un projet de loi définissant plus précisément les fonctions et responsabilités de l'auditeur général du Canada et de fournir à ce serviteur du Parlement les moyens de mieux accomplir sa mission.